

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Commune de CALAIS

**EXPLOITATION D'UNE STATION DE TRANSIT DE MATERIAUX MINERAUX
STE VALERIAN**

Par arrêté préfectoral du 7 janvier 2016, la société VALERIAN, dont le siège social est situé 75 avenue Louis Lépine à SORGUES (84700) est autorisée à exploiter, sous le régime de l'enregistrement, une station de transit de matériaux minéraux, pour laquelle une consultation du public s'est déroulée du 4 novembre 2015 au 4 décembre 2015 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Cet arrêté est consultable sur le site internet de la préfecture et une copie est déposée aux archives de la Mairie de CALAIS et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.